

Crèche parentale les Casteloups - Gometz le Châtel Vide-Grenier Dimanche 29 Septembre 2019

RÈGLEMENT

Le fait d'être exposant implique l'acceptation du présent règlement LES DOSSIERS INCOMPLETS ET SANS PAIEMENT NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE

De par ce règlement, les exposants :

- S'engagent à fournir une photocopie d'une pièce d'identité.
- Seront inscrits dans un registre envoyé à la Préfecture.
- Sont seuls responsables devant les autorités de la provenance des objets vendus.
- S'engagent à respecter leur emplacement désigné par l'association "Les Casteloups".
- S'installent entre 6h30 et 8h00 à l'emplacement prévu en respectant un passage suffisant pour les véhicules de secours. Après déballage, ils sont invités à se garer sur le parking de l'école. Ils s'engagent à respecter le code de la route en ce qui concerne le stationnement sous peine de PV et d'enlèvement.
- S'engagent à rester jusqu'à 18h (fin du vide grenier). La circulation en voiture pour rechargement sera proscrite avant 18h00.
- Sont responsables des dommages causés aux personnes et aux biens d'autrui ainsi qu'aux aménagements municipaux.
- Déclarent renoncer à tout recours qu'ils seraient en droit d'exercer contre l'association "Les Casteloups" en cas de dommages tant à leur personne qu'à leurs véhicules et marchandises sur le lieu du vide-grenier.
- Sont responsables des lieux qu'ils occupent et s'engagent à les laisser propres en partant, une caution de 10 € sera demandée et restituée à la fin du vide-grenier.
- Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale signée et restent sous la responsabilité de leurs parents, même si ces derniers ne sont pas présents.

Tout stand alimentaire est interdit, à l'exception de celui de l'association les Casteloups. Les stands à vocation de publicité ou de démarchage sont interdits.

La vente d'armes à feu n'est pas autorisée.

Il est strictement interdit de planter punaise ou clou dans les murs des riverains.

Les tréteaux et les tables ne sont pas fournis.

Toute inscription est définitive et non remboursable en cas de désistement.

L'association "Les Casteloups" se réserve le droit d'annuler toute la manifestation, même au dernier moment en cas de force majeure. Le cas échéant, 70% du prix de l'inscription sera remboursé aux participants. En cas de désordre sur la voie publique, l'association "Les Casteloups" se verra contrainte de faire appel aux services de police.

Les stands sont payants, le prix du mètre linéaire est de 5 € pour les résidents de Gometz-le-Châtel et de 7 € pour les résidents d'autres communes.

Le dossier complet est à retourner avant le 23 septembre 2019, et doit contenir :

- 1 photocopie d'une pièce d'identité
- 1 autorisation parentale signée pour les mineurs (obligatoire)
- Le paiement par chèque à l'ordre de « Crèche les Casteloups »
- Un chèque de caution d'un montant de 10 € à l'ordre de « Crèche les Casteloups »
- l'attestation ci-jointe (au dos) dûment complétée

Tout dossier complet retourné après le 23 Septembre 2019 pourra être étudié et accepté dans la limite des places disponibles.



Je soussigné(e),

Signature

Crèche parentale les Casteloups - Gometz le Châtel Vide-Grenier Dimanche 29 Septembre 2019

ATTESTATION - INSCRIPTION

Pour toute information complémentaire veuillez écrire à <u>videgrenier@creche-les-casteloups.fr</u> ou joindre le **07.89.44.63.67** ou le **06.81.02.60.70** Les stands sont payants, le prix du mètre linéaire est de 5 € pour les résidents de Gometz-le-Châtel et de 7 € pour les résidents d'autres communes.

Les dossiers peuvent être envoyés ou déposés dans la boîte aux lettres de la Crèche Parentale "les Casteloups" – 1 Ter Route de Grivery – 91940 Gometz-le-Châtel, **avant le 23 Septembre 2019**.

Cette attestation sera jointe au registre des participants qui sera remis au Maire de la Commune de Gometz-le-Châtel.

Personne physique

Nom :			Prénom			
Né(e) le	D	épartement :	Ville :			
Adresse:						
CP	Ville					
Tél	Email	:				
Titulaire de la	pièce d'identité N°					
Délivrée le		par				
vendrene pas(Article	participer à 2 (ou R321-9 du Code p	bjets personnels plus) autres ma pénal)	s et usagés (Article L 3: inifestations de même r vide grenier (au dos de	nature au (cours de l'an	•
Ci-joint règlem	nent de €	pour un emplace	ement d'une longueur d	le	_ mètres.	
	utre chèque de 10 uit par les organisa		caution pour emplacen I vide grenier.	nent rendu	ı propre. Ce	lui-ci sera
Fait à		le		_		